



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 33000

Texte de la question

M. René Dosière signale à M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative qu'en réponse à une question posée au ministre de la défense, il lui a été précisé que, en 2007, son ministère avait utilisé les moyens de déplacement fournis par l'ETEC (escadron de transport, d'entraînement et de calibrage) pour un montant de 5 635,50 euros. Selon cette réponse, il apparaît que cette somme n'a pas été remboursée. Il souhaite donc obtenir les raisons pour lesquelles cette somme n'a pas été remboursée, la date et les conditions de son versement ainsi que l'imputation budgétaire de ce règlement (programme et mission).

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative précise à l'honorable parlementaire que les sommes dues en 2007 au ministère de la défense, au titre de l'utilisation des services de l'ETEC, ont été intégralement réglées en fin d'année 2007.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33000

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8980

Réponse publiée le : 20 janvier 2009, page 567